

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 5 février 2008

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3648-2007.

Plan d'approvisionnement 2008-2017 d'Hydro-Québec Distribution.

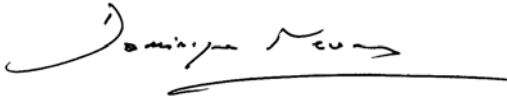
Réponse de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) à la lettre du 29 janvier 2008 d'Hydro-Québec sur les expertises.

Chère Consœur,

Dans sa lettre du 29 janvier 2008, Hydro-Québec Distribution allègue que de nombreux intervenants au présent dossier (dont SÉ-AQLPA) auraient logé « *une demande* » au sujet d'un témoin-expert et que ladite « *demande* » serait « *incomplète* », ce qui rendrait ces multiples intervenants « *en défaut de se conformer à la section III du Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* ».

Il s'agit manifestement d'une erreur de la part d'Hydro-Québec. SÉ-AQLPA n'ont pas encore logé de demande en reconnaissance du statut d'expert de Monsieur Jacques Fontaine. Elles logeront une telle demande ultérieurement, dans le délai prescrit et de la manière prévue à l'article 29 (alinéas 3 et 4) du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie, (1986) 138 G.O. II 2279*. Il sera alors loisible, pour Hydro-Québec, d'exprimer toute représentation à la Régie au sujet de cette demande, de la manière prévue à l'article 30 al. 3 du même *Règlement*. Dans tous les cas, tel que spécifié à l'article 30 al. 3, c'est en audience, au début du témoignage concerné, que la Régie aura à se prononcer sur cette demande en reconnaissance de statut d'expert.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Dominique Neuman". The signature is written in a cursive style and is positioned above a horizontal line that serves as a separator.

Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et
de *Stratégies Énergétiques* (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants.